



L'ADHESION

■ Qui peut adhérer ?

Toute collectivité de Haute-Vienne

■ Comment adhérer ?

Une délibération du conseil municipal autorise le maire à signer la convention d'adhésion.

Le service ESP87 fournit un modèle de délibération et la convention d'adhésion. L'adhésion est valable pour une durée de 4 ans, tacitement reconductible.

■ Combien coûte l'adhésion ?

Moins d'1% des dépenses énergétiques

Participation forfaitaire annuelle :

50 € + 0,30 € par habitant (pour une commune)

50 € + 0,05 € par habitant (pour un EPCI)

Pour les études à la carte, frais non compris dans l'adhésion :

- Prix selon consultation
- La collectivité paye le montant TTC
- Le SEHV garantit une subvention à hauteur de 80% du montant HT

L'ÉQUIPE DU SERVICE ÉNERGIES



Sandra SCHMITGEN-PICARD, responsable
Séverine CASSAT, assistante, esp.sc@sehv.fr



Cellule Transition énergétique et Délégations de service public
Caroline CASTERAN, chargée de projet, energies.cc@sehv.fr



Cellule ESP87

Xavier SARAZIN, responsable de la cellule ESP87, esp.xs@sehv.fr

Julien FORESTIER, chargé d'affaire, esp.if@sehv.fr

Julien DARFEUILLE, chargé d'affaire, esp.jd@sehv.fr

Romain BENEST, chargé d'affaire, esp.rb@sehv.fr

Jacques SAGUEZ, chargé d'affaire, esp.js@sehv.fr

Le Syndicat Energies Haute-Vienne

8 rue d'Anguernaud - ZA du Chatenet - 87410 Le Palais-sur-Vienne

Tél : 05.55.35.06.35 – Fax : 05.55.35.49.01 –

Site : www.sehv.fr > Rubrique Nos Missions > Énergies



ÉNERGIES SERVICE PUBLIC 87

Créé en 2006, le service ESP87 accompagne les collectivités qui le souhaitent dans leurs démarches d'économies d'énergie et de développement des énergies renouvelables.

■ Un dispositif optionnel

Une mission d'info-conseils ouverte à tous

Indépendamment de l'adhésion au service ESP87, le SEHV met à la disposition de tous ses membres ses compétences et son assistance neutre et objective pour les aider dans la mise en œuvre d'une politique de bonne gestion énergétique. Ce service d'info-conseil de premier niveau s'inscrit dans la politique du SEHV de rendre accessible à tous ses membres les problématiques énergétiques.

L'adhésion pour un accompagnement personnalisé

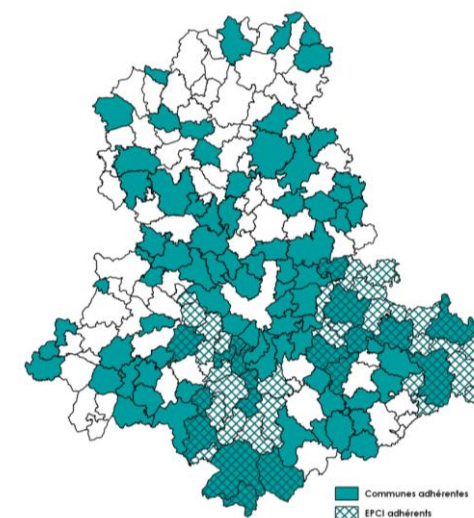
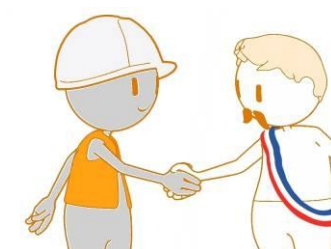
L'adhésion au service ESP87 permet de bénéficier d'un accompagnement personnalisé : bilan énergétique proposant des axes de progrès, suivi, conseils et assistance techniques, ainsi que des études spécifiques pour des projets d'envergure. (Voir page suivante)

Le service ESP87 peut aussi accompagner les collectivités dans la mise en place de leur organisation territoriale énergétique (Agenda 21, PCAET...).

■ 110 collectivités adhérentes au 31/12/2016

103 communes et

7 EPCI adhèrent au service ESP87.



Retrouvez les conditions d'adhésion au dos de cette plaquette

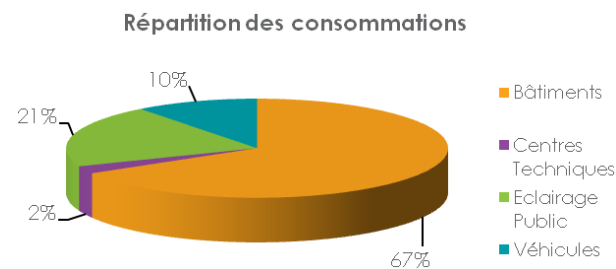


LES INTERVENTIONS DANS LE CADRE DE L'ADHESION À ESP87

Le service ESP87 est conçu comme une véritable boîte à outils, pour accompagner les collectivités adhérentes dans toutes les étapes de leurs projets.

■ Bilan et suivi énergétiques personnalisés : le fil conducteur

Cette première action du service ESP87 consiste à analyser, avec la collectivité, la **situation énergétique de l'ensemble de son patrimoine**, à proposer des **axes de progrès** et à accompagner la collectivité à l'aide d'un **suivi annuel des consommations**.



Il comprend toutes les énergies et tous les équipements de la collectivité : des bâtiments et centres techniques à l'éclairage public en passant par les véhicules.

Au-delà de l'analyse et du suivi des factures d'énergie, l'équipe met ses compétences à la disposition des collectivités adhérentes pour les orienter sur les améliorations possibles.



Elle réalise dans le cadre de l'adhésion (lors du bilan initial, ou à tout autre moment) :

- Des **études d'optimisation tarifaire**,
- Des **pré-diagnostic énergétiques des bâtiments et de l'éclairage public**,
- Des **études d'opportunité pour des projets d'énergies renouvelables**.

Exemple de préconisations pour un bâtiment communal

Projets à étudier	Indicateurs énergétiques et économiques			
	Economies d'énergie (%)	Investissement (€HT)	Retour sur investissement (années)	Durée de vie (ans)
Isolation des combles	30%	3 000 - 5 000	2 - 4	35
Isolation du plancher bas en sous-face du plancher	20%	6 000 - 10 000	8 - 13	35
Remplacement des fenêtres par des fenêtres en double vitrage	5%	7 000 - 13 000	28 - 55	35
Mise en place d'une régulation de chauffage	10%	2 000 - 4 000	4 - 7	15
CUMUL DE TOUTES LES ACTIONS	55%	18 000 - 33 000	7 - 12	33

■ Études à la carte

A la demande de la collectivité, le service ESP87 peut faire réaliser par des bureaux d'étude spécialisés des études plus poussées d'un projet particulier :

- **Etudes énergétiques** sur le patrimoine de la collectivité :



Bâtiments existants, bâtiments neufs ou en réhabilitation,



Eclairage public existant.

- **Etude de faisabilité** pour des projets d'**énergies renouvelables**.



Les engagements du SEHV :

- Mutualisation des moyens
- Expertise et contrôle technique
- Gestion des procédures d'achat public
- Subvention incitative

Le SEHV gère les demandes de subvention (ADEME, Région) et les complète pour garantir une subvention de **80% du montant HT**.

Exemples d'études :

Bosmie l'Aiguille : Etude d'optimisation thermique dynamique avec étude de choix d'énergie et DPE lors de la construction d'une halle des sports. Objectif : performance énergétique et environnementale du nouveau bâti.

Chamboret : Etude de faisabilité pour une chaufferie bois alimentant l'ensemble mairie/logements/école, le logement presbytère, le restaurant scolaire et la salle polyvalente.

■ Accompagnement de projets

Les techniciens d'ESP87 assurent l'**accompagnement des collectivités adhérentes dans leurs opérations d'amélioration énergétique**, du choix des équipements et des prestataires à leur réalisation. Elles peuvent aussi le solliciter pour la **réalisation de projets d'énergies renouvelables**.

Exemples de réalisations :



Glanges :

Rénovation et extension de la salle des fêtes et mise en place d'une pompe à chaleur air/eau.



Champsac :

Installation d'une chaufferie à granulés de bois en préfabriqué pour la mairie et l'école.